

# Aide à la production

## CNM

### Présentation du dispositif

- Ce programme soutient la prise de risques des entrepreneurs de spectacles en matière de développement de carrière d'artistes, de création et de diffusion, dans tous les répertoires visés par la taxe sur les spectacles de variétés.
- Sont éligibles à l'aide à la production les opérations suivantes :
  - un nouveau spectacle en vue d'une exploitation en longue durée,
  - un spectacle à vocation promotionnelle,
  - un spectacle thématique autour d'un répertoire, d'un auteur ou de votre catalogue d'artistes,
  - une tournée, qu'elle soit régionale ou nationale, tous formats de diffusion confondus (cessions, productions, coproductions, coréalizations).
- Peuvent bénéficier de cette aide, les structures affiliées au CNV sans condition de durée.

### Montant de l'aide

- L'aide peut se faire sous la forme d'aide remboursable (frais de dossier 1% du montant net de l'aide remboursable) ou non remboursable, ou une combinaison des deux, quelle que soit la nature de la demande initiale.

### Informations pratiques

- Le fichier de demande est à télécharger sur le [site de CNV](#) et à envoyer par mail à [com45@cnv.fr](mailto:com45@cnv.fr).

### Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.

### Organisme

#### CNM

#### Centre National de la Musique

- **Centre National de la Musique**  
151-157 avenue de France  
75013 PARIS  
Téléphone : 01 83 75 26 00  
E-mail : [infos@cnm.fr](mailto:infos@cnm.fr)  
Web : [cnm.fr](http://cnm.fr)